

5 BROCHURE

USAGE SÉCURISÉ DES PESTICIDES

- PRODUCTION AGRICOLE ET TRANSFORMATION -

GESTION DES EMBALLAGES VIDES



Le COLEACP met cette brochure à disposition des producteurs et exportateurs de fruits et légumes des pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique). Les consignes illustrées dans les pages qui suivent sont destinées aux producteurs désireux de gérer correctement les emballages vides de produits phytosanitaires.

Elle reprend les principales recommandations quant au rinçage des emballages vides, leur non réutilisation et leur élimination en toute sécurité. En effet, il est important de récupérer et d'éliminer de façon appropriée les emballages vides de produits phytosanitaires, afin d'éviter la contamination des hommes ou des animaux et la pollution de l'environnement.

Des brochures sur d'autres thèmes sont également disponibles sur les sites web COLEACP (<http://www.coleacp.org/>).

La présente publication a été élaborée par le COLEACP dans le cadre de programmes de coopération financés par l'Union européenne (Fonds Européen de développement – FED) et en particulier du programme Fit For Market (FFM) cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Française de Développement (AFD).

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du COLEACP et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue officiel de l'Union européenne et de l'AFD.

Le COLEACP dispose de la propriété intellectuelle de l'ensemble du document.

Cette publication fait partie intégrante d'une collection COLEACP, composée d'outils de formation et de supports pédagogiques. Tous sont adaptés aux différents types d'apprenants et niveaux de qualification rencontrés dans les filières de production et de commercialisation agricoles.

Cette collection est disponible en ligne pour les membres du COLEACP.

L'utilisation de tout ou partie de la publication est possible dans le cadre de partenariats ciblés et selon certaines modalités. Pour cela, contacter le COLEACP à network@coleacp.org.

Introduction

Un vidage complet et un rinçage des emballages de produits phytosanitaires :

- assurent que tout le produit soit utilisé pour protéger les cultures,
- permettent de récupérer plus de 99,9% du produit,
- autoriseront leur élimination avec plus de sécurité et moins de risque de pollution de l'environnement.

Pour réduire le risque, le plus important est de bien rincer les emballages. Un triple rinçage à l'eau claire des bouteilles en plastique est absolument nécessaire.

La réutilisation des emballages est très dangereuse : même vidés et rincés, la matière plastique peut libérer des traces de produit toxique dans le liquide conservé dans ces bouteilles. Le risque d'empoisonnement est réel !

Il est donc recommandé de les rendre inutilisables immédiatement après usage, en les perçant (avec un clou ou un couteau) ou en les écrasant.

Les emballages vides de produits phytosanitaires ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères, même s'ils ont été rincés. Ils risquent d'être récupérés.

Afin d'éviter de brûler les emballages souillés dans de mauvaises conditions, ce qui produirait des fumées dangereuses, il est recommandé de les écraser et de les enfouir dans une fosse spécialement aménagée à cet effet.

La fosse doit être creusée sur un terrain haut et plat, à une distance d'au moins 30 à 60 mètres de toute réserve d'eau libre telle que cours d'eau, lac, barrage et puits. La fosse doit être située à au moins 50 m des habitations, des autres bâtiments et des cultures. Elle occupera un emplacement qui ne risque pas d'être inondé ou de se dégrader suite à l'érosion.

Il faudra veiller à garder une profondeur suffisante d'enfouissement et protéger cette zone des animaux.

Liste des messages et consignes pour gérer sans risque les emballages vides de produits phytosanitaires

RINCER ET PERCER LES EMBALLAGES VIDES IMMÉDIATEMENT APRÈS USAGE

1. Vider complètement les emballages au moment de la préparation de la bouillie.
2. Rincer les bouteilles au moins trois fois avec de l'eau, dès qu'elles sont vides.
3. Vider l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur au moment de préparer la bouillie.
4. Ne pas laisser sécher le reste de produit dans l'emballage.
5. Percer les bouteilles immédiatement après rinçage pour les rendre inutilisables.

COLLECTER ET REGROUPER LES EMBALLAGES

1. Ne pas réutiliser les gros bidons ou les fûts métalliques de produits.
2. Collecter et regrouper les emballages vides et rincés.
3. Mettre de préférence les emballages dans des sacs en plastique avant de les évacuer.
4. Stocker les emballages vides sous clé et à l'abri en attendant leur élimination.
5. Prévoir une place dans le magasin de stockage des produits phytosanitaires pour conserver les emballages vides.
6. Aménager, à l'écart des bâtiments, une fosse en béton clôturée d'un grillage et fermée par un cadenas

ÉVITER DE JETER OU D'ABANDONNER LES EMBALLAGES

1. Ne jamais jeter ou abandonner les emballages dans la nature.
2. Ne pas laisser des emballages à l'abandon autour des bâtiments.
3. Ne pas brûler les emballages, mais les enfouir dans de bonnes conditions.
4. Enfouir les emballages dans le sol, loin de toute habitation et point d'eau, et à une profondeur d'au moins 80 cm.
5. Éviter d'enfouir les emballages si la nappe d'eau est proche de la surface du sol.

Rincer et percer les emballages immédiatement

VIDER COMPLÈTEMENT LES EMBALLAGES AU MOMENT DU DOSAGE

- Laisser s'égoutter les bouteilles pendant au moins 30 secondes, afin de recueillir les dernières gouttes.
- Pour les granulés et les poudres, vider les emballages (boîtes ou sachets) en les secouant au-dessus du réservoir.
- Éviter les poussières, car elles sont sources de contamination.



RINCER LES BOUTEILLES AU MOINS TROIS FOIS AVEC DE L'EAU, DÈS QU'ELLES SONT VIDES

- Remplir la bouteille vide au tiers avec de l'eau.
- Remettre et bien serrer le bouchon.
- Agiter l'emballage par rotations, puis secouer vigoureusement pour rincer toutes les parois intérieures.
- Vider l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.



Ne pas laisser sécher le reste de produit dans l'emballage, car il sera alors très difficile de l'éliminer par rinçage.

PERCER LES BOUTEILLES IMMÉDIATEMENT APRÈS RINÇAGE

- Ne jamais réutiliser la bouteille comme gourde ou pour conserver d'autres liquides (huiles, carburant).
- Percer la bouteille avec un clou ou un couteau, sans se blesser.



Ceci permet de rendre la bouteille inutilisable pour un autre usage. Même rincés, les emballages contiennent encore des traces de produit toxique.

Collecter et regrouper les emballages

NE PAS RÉUTILISER LES GROS BIDONS OU LES FÛTS MÉTALLIQUES DE PRODUITS

- Ne jamais utiliser les bidons vides ayant contenus des produits phytosanitaires pour puiser ou conserver de l'eau, même s'ils sont bien rincés.

Les fûts métalliques vidés de leurs produits phytosanitaires ne doivent jamais servir de matériau pour la construction ni servir à fabriquer des barbecues.



COLLECTER ET REGROUPER LES EMBALLAGES VIDES ET RINCÉS

- Collecter, après le rinçage, les emballages vides.
- Regrouper dans un endroit sec, sans risque d'inondation et loin des cours d'eau, avant leur destruction.
- Mettre de préférence les emballages dans des sacs en plastique avant de les évacuer.



STOCKER LES EMBALLAGES VIDES SOUS CLÉ ET À L'ABRI EN ATTENDANT LEUR ÉLIMINATION

- Prévoir une place dans le magasin de stockage des produits phytosanitaires pour conserver les emballages vides.
- Aménager, à l'écart des bâtiments, une fosse en béton clôturée d'un grillage et fermée par un cadenas.
- Apposer des pictogrammes pour signaler la présence de produits dangereux.



Ceci permet d'éviter le vol ou le contact avec les animaux.

Eviter de jeter ou d'abandonner les emballages

NE JAMAIS JETER OU ABANDONNER LES EMBALLAGES DANS LA NATURE

- Ne jamais abandonner les emballages vides dans les champs.
- Ne jamais jeter les emballages vides dans les dépôts d'ordures ménagères, dans les fossés ou dans les lits de cours d'eau.

Ceci permet d'éviter la pollution de l'environnement par les restes de produit et par l'emballage lui-même.



NE PAS LAISSER DES EMBALLAGES À L'ABANDON AUTOUR DES BÂTIMENTS

- Collecter immédiatement emballages vides et les placer dans des sacs en plastique.
- Garder les abords des magasins et bâtiments propres pour éviter les nuisibles, les accidents et les incendies.

La propreté des lieux est la première prévention des accidents.



NE PAS BRÛLER LES EMBALLAGES, MAIS LES ENFOUIR DANS DE BONNES CONDITIONS

- Percer puis écraser les emballages.
- Enfoir les emballages dans le sol, loin de toute habitation et point d'eau, et à une profondeur d'au moins 80 cm.
- Ne jamais laisser les emballages à la surface du sol mais recouvrir de terre.
- Clôturer le lieu d'enfouissement pour empêcher l'accès.
- Signaler la fosse d'enfouissement par un panneau.



PLATEFORME E-LEARNING DU COLEACP

RECEVEZ VOTRE ACCÈS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE RÉSERVÉE AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE.

TESTEZ ET AMÉLIOREZ VOS CONNAISSANCES
À VOTRE RYTHME !



<https://training.coleacp.org>



**PRODUCTION AGRICOLE ET
TRANSFORMATION**

1 **CONSIGNES DE DOSAGE**

2 **CONSIGNES AVANT
APPLICATION**

3 **CONSIGNES PENDANT
APPLICATION**

4 **CONSIGNES APRÈS
APPLICATION**

5 **GESTION DES EMBALLAGES
VIDES**

6 **STOCKAGE SANS RISQUES**

7 **LES ÉQUIPEMENTS DE
SÉCURITÉ**